

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-des-Aigles tenue
lundi, le 2 mars 2026 à 19 h 30 au 75, rue Principale - Quartier Lac-des-Aigles**



Membres du Conseil de ville	Titre	Présent.e	Absent.e
Monsieur Michel Dubé	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 1	Conseiller # 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Lison Bourgoïn # 2	Conseillère # 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Ouellet, # 3	Conseillère # 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, # 4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 5	Conseillère, # 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Marie-Pier Ouellet # 6	Conseillère, # 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Michel Dubé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

42-26

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Madame Lison Bourgoïn

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 26.1 Statut employé voirie et aqueduc et égouts
- 26.2 FQM- Service de gestion des ressources humaines
- 26.3 Mettons un X sur la violence en milieu scolaire
- 26.4 Congrès ADMQ
- 26.5 Lève-personne
- 26.6 Fête du village – 27 juin
- 26.7 Congrès des chefs en sécurité incendie
- 26.8 Mini-tournoi pompiers
- 26.9 Déplacement du contremaître par intérim

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Adoption du règlement # 235-26 – Règlement concernant l'entretien, l'occupation et la salubrité des bâtiments
- 7. Adoption du règlement # 236-26 – Règlement code d'éthique et de déontologie révisé des élus abrogeant le règlement 182-22
- 8. Demandes de dérogation mineure 26-0001 et 26-0002
- 9. Demande de révision de l'estimation des coûts – Projet de déphosphatation des boues
- 10. Demande – Renouvellement / prolongation de prêts – Programme TECQ 2019-2023/2024

11. Demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire
12. Entretien des camions (Mécanicien, ...)
13. Offre d'emploi – Animateur (trice) camp de jour
14. Colloque APEQ en service d'urgence 2026 « L'intervention... de l'étincelle à la flamme »
15. Demande de subvention – Projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal (PPA-CE) par circonscription électorale pour la Ville de Lac-des-Aigles
16. Demande à la Commission de protection du territoire agricole - CPTAQ
17. Fête de la pêche - Samedi, le 6 juin organisée par le CISEA
18. Saison patinoire
19. Adoption du tableau de bord 2025 en sécurité incendie – Schéma de couverture de risque
20. Jardinières
21. Entente gestionnaire de formation - ÉNPQ
22. Dossier des élus – CDL Corporation de développement
23. Formation comptabilité directrice générale
24. Résolution formation comptabilité
25. Adhésion au service de paiement SPC
26. Affaires nouvelles
Période de questions
27. Clôture et levée de la séance

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

43-26 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 FÉVRIER 2026**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Madame Lison Bourgoïn

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026 tel que présenté.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

44-26 **4. COMPTES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026
LISTE DES COMPTES - VILLE DE LAC-DES-AIGLES

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

Salaires employés & pompiers		50 734.95 \$
Chèque # 11138 à 11144	Chèques de la liste des comptes du 2 février 2026	
Dépôt Direct # 409 à 445	Dépôt direct de la liste des comptes du 2 février 2026	
Dépôt Direct sur demande # 446 Mun. Squatec	Contrat Urbanisme 01-07 au 31-12 2025	9 039.03 \$
Dépôt Direct sur demande # 447 MRC Témis	Réso 32-26 Bail non exclusif 26-27	361.00 \$
Dépôt Direct sur demande # 448 Alexandre Rodrigue	Contrat Loisirs février 2025 paiement 3/4	2 592.00 \$
Dépôt Direct sur demande # 449 Sacha Cima	Réso 243-25 Contrat poste essence, déplacement et lave vitre	898.75 \$
Chèque # 11145 Centre des femmes	Réso 36-26 Demande de commandite pour droit des femmes	100.00 \$
Chèque # 11146 Fonds jeunesse Témiscouata	Réso 39-26 Contribution financière 2026	149.25 \$
Chèque # 11147 Le Tremplis Dégelis	Adhésion membre	25.00 \$
Accès D Revenu Québec p. 533	TPS - TVQ retard St-Guy 2022	3 241.93 \$
Accès D Hydro-Québec p. 521-531-532	5 rue sirois + Éclairage public	5 909.06 \$
Accès D Cogeco p. 522 à 530	Tous Cogeco du mois de mars	1 145.99 \$
Accès D Revenu Québec p.541	Solde dû St-Guy 01-01-23 au 30-06-23	8 597.69 \$
Accès D Revenu Québec p.538	Remises provinciales (employeur)	5 170.27 \$
Accès D Revenu Canada p.539	Remises fédérales (employeur)	812.59 \$
Accès D Revenu Québec	PPA Yves Caron	- \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 25-01-2026 au 21-02-2026	175.51 \$
Visa	Commande Amazone et Cégep Saint-Laurent (Formation eau potable)	1 707.12 \$
	Total	39 925.19 \$

COMPTES À PAYER

1	6tem ti	O635 - Microsoft 365 St-Guy	17.89 \$
2	Alcide Ouellet et Fils inc.	Ent et réparation tracteur Massey Ferguson	2 149.45 \$
3	Association des gestionnaires en sécurité	Cotisation membre actif	375.97 \$
4	Bolduc François	Réso 306-20 - Achat bottes	390.86 \$
5	Bourgoin Langis	Ventes matériels usagées	220.00 \$
6	Breault Jonathan	P-touch, déplacements Colloque et semelles cloutées	517.38 \$
7	Buanderie K	Location, nettoyage et serviettes	325.39 \$
8	Buropro Citation	Copies mono et couleur	56.94 \$
9	Campor environnement inc.	Evaluation etat eaux usées	563.37 \$
10	Centre de service scolaire	Installation téléphone garage	901.33 \$
11	Le centre routier 1994.inc.	Ent. Camion	1 304.75 \$
12	Corbin Chantal	Brosse à Balayeuse	26.43 \$
13	Dubé Michel	Déplacement, formation St-Elzéar - Lda 2 fois	137.96 \$
14	Électro mécanique Services - EMS	Réparation machinerie	339.18 \$
15	Électronique Mercier	Réparation paget	71.86 \$
16	Excavation Régis Bérubé inc.	Travaux Loisirs égout	1 178.49 \$
17	Fond d'information sur le territoire	Avis de mutation	12.00 \$
18	Fôretmax inc.	Égout loisirs,plug, collier, adaptateur	76.19 \$
19	Groupe auto solution	Huile camion western, clé garage	120.41 \$
20	Harnois énergies inc.	Mazout, diesel	5 111.44 \$
21	Infotech	Contrat d'entretien et soutien 01-01-26 au 31-12-26	61.79 \$
22	Livraison M.L.	Frais transport palette	62.60 \$
23	Macpek Inc.	Ent. Camion, pompe huile à levier	217.22 \$
24	Magasin La Coop	Loisirs, égout, gratte toit, ent. Camion western	531.28 \$
25	Marc-Olivier Dionne	Réso 276-23 Formation maintien PR1	300.72 \$
26	Les matériaux du Lac	Garage St-Guy, Loisirs, Garage lda	256.56 \$
27	Mécanique JL 2017 inc.	Réparation pneu avant camion neuf	57.17 \$
28	MicroAge Rimouski	Frais annuel microsoft	2 077.97 \$
29	MRC de témiscouata	Partage internet CSFL, Quote part 2026, AO 2026-02 Protec. des cours d'eau	37 448.14 \$
30	Municipalité de Squatec	Portion COMBEQ 2026 form. Urbanisme	99.74 \$
31	Office d'habitation du Témiscouata	Réso 46-22 Facturation 10% PSL de 2025	434.40 \$
32	Ouellet Vicky	Formation conseillère, aller-retour	137.96 \$
33	Ouellet Marie-Pier	Formation P1 et repas	325.29 \$
34	Energies sonic inc.	Diesel, fournaise-Mazout	6 038.96 \$
35	Pieces d'autos Rimouski inc.	Ampoule, testeur de circuits, tracteur MF, ent. Gros souffleur etc....	615.58 \$
36	Pneus F.M.	Pneu camion	553.03 \$
37	PG Solutions inc.	Installation poste Josée S.	258.69 \$
38	Proulx Keven	Formation P1 et repas	331.23 \$
39	Purolator inc.	Réparation paget, analyse d'eau et d'égout	21.23 \$
40	Régis intermunicipale des déchets de Témis	Matières résiduelles 2/12	9 200.56 \$
41	Robitaille équipement inc.	Entretien camion inc.	5 463.61 \$
42	Service Argo Mecanique, inc.	Filtre souffleur	138.80 \$
43	Sirois Josée	Long fil HDMI, envoi lettre enregistrée	44.62 \$
44	Specialites electriques	Entretien gros souffleur	177.00 \$
45	TR3E esperts conseils inc.	Services professionnels en environnement	10 980.11 \$
46	Unite regionale SBL	Adhésion 2026-2027	120.00 \$
TOTAUX COMPTES À PAYER			89 851.55 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Josée Sirois, directrice générale

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daignault

D'autoriser le paiement de la Liste des comptes.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu un chèque de 400 \$ du Comité de la Fête du 90^e de Saint-Guy pour l'organisation des activités de la semaine de relâche.
2. Reçu avis du CRSBP – Réseau bibliothèque, qu'ils convoqueront Michel Dubé et Lise Leblac au prochain CA qui sera tenu le 30 mai prochain.
3. Le 24 février reçu information du lancement du 2^e appel à projets pour les infrastructures sportives, récréatives et de plein air. Pour le volet 1 les demandes doivent être déposées d'ici le 22 juin et pour le Volet 2 d'ici le 21 mai 2026.
4. Reçu courriel de la FQM assurances, qu'ils ont prévu une visite de nos infrastructures (d'une valeur de 100 000 \$ et +) le 11 mars prochain vers 9h. Sur 24 emplacements que notre ville possède une vingtaine pourront être visités.
5. Reçu une invitation de Nature-Action Québec de participer au DÉFI PISSENLITS. Un petit-geste de retarder la tonte du gazon au printemps pour soutenir les pollinisateurs et préserver la biodiversité. Reporter la tonte de quelques semaines aide à préserver les habitats et à offrir une nourriture vitale aux pollinisateurs qui jouent un rôle crucial dans la reproduction des plantes et la production alimentaire. Plus de 100 villes, municipalités ont participé en 2025. Pour l'édition 2026, l'inscription est au coût de 200 \$.

45-26

6. FESTIVAL D'ÉTÉ DE SQUATEC

Festival d'été de Squatec vous envoie une lettre de demande de commandite à cet effet. Le Festival aura lieu du 23 au 26 juillet 2026.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daignault

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse une aide 200 \$ au Festival organisé par Service des loisirs de Squatec (SERV30)

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. Par courriel reçu de la MRC une motion de félicitations pour le Drag de motoneige tenu le 7 février. Sincères félicitations au Comité organisateur pour la qualité de l'organisation et le succès de l'événement.

6. RÈGLEMENT # 235-26 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENTRETIEN, L'OCCUPATION ET LA SALUBRITÉ DES BÂTIMENTS

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTEE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENTRETIEN, L'OCCUPATION ET LA SALUBRITÉ DES BÂTIMENTS

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 235-26 – concernant l'entretien, l'occupation et la salubrité des bâtiments, qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet adopté le 2 février 2026 et l'adoption du règlement ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement

Attendu que la consultation publique sur ce projet a eu lieu, lundi, le 2 mars à 19 h 15 et qu'aucune question n'a été soulevée.

46-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 235-26 CONCERNANT L'ENTRETIEN, L'OCCUPATION ET LA SALUBRITÉ DES BÂTIMENTS

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que le règlement # 235-26 – concernant l'entretien, l'occupation et la salubrité des bâtiments soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. **RÈGLEMENT # 236-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS**

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 236-26 – code d'éthique et de déontologie révisé des élus, qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet adopté le 2 février 2026 et l'adoption du règlement ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement

47-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 236-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que le règlement # 236-26 sur Code d'éthique et de déontologie soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE 26-0001 ET 26-0002**

48-26

8.1 DEMANDE 26-0001

Une demande de dérogation mineure a été déposée à la Ville par le propriétaire du 17, chemin Nord-du-Lac. La demande consiste à construire un garage à 3 m de la limite avant alors que le règlement de zonage permet ces constructions en cours latérales ou arrière.

Le CCU suggère à la Ville d'accepter la demande

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne la suggestion du CCU et accepte la demande de dérogation mineure 26-001 du 17, chemin Nord-du-Lac, et permette la construction d'un garage à 3 m de la limite avant alors que le règlement de zonage permet ces constructions en cours latérales ou arrière.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.2 DEMANDE 26-0002

Demande pas nécessaire.

49-26

9. **DEMANDE DE RÉVISION DE L'ESTIMATION DES COÛTS – PROJET DE DÉPHOSPHATATION DES BOUES**

ATTENDU QUE la Ville doit se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement relativement à la déphosphatation des boues;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté la firme TR3E afin de réaliser une analyse des besoins et une estimation préliminaire des coûts pour ce projet;

ATTENDU QUE depuis le dépôt de cette estimation, un changement d'équipe administrative est survenu au sein de la Ville, incluant la nomination d'un nouveau conseil municipal et d'un nouveau maire;

ATTENDU QUE la Ville a été visitée par la firme Campor Environnement, laquelle a procédé à une consultation technique permettant d'identifier certaines pistes d'optimisation susceptibles de réduire les coûts du projet;

ATTENDU QUE le projet est déjà bien avancé avec la firme TR3E et que la Ville souhaite poursuivre les démarches exigées par le ministère avec cette firme;

ATTENDU QUE le rapport de consultation de Campor Environnement recommande notamment :

1. **Remplacement de la construction d'un agrandissement par une unité d'entreposage indépendante du bâtiment existant :**
 - Utilisation d'un conteneur maritime de 20 pieds isolé (uréthane);
 - Alimenté en électricité par le bâtiment principal et chauffé;
 - Remplacement des portes par une porte de garage permettant la réception, la manutention (jigger) et l'entreposage sécuritaire des Tôtes de sulfate ferrique;
 - Réduction des honoraires professionnels reliés à l'architecture et à la construction d'un agrandissement.

2. **Révision des coûts associés au système de pompe doseuse volumétrique et à la conduite souterraine de dosage :**
 - Installation de la pompe doseuse sur une paroi intérieure du conteneur;
 - Ajustement des coûts liés à la conduite souterraine de dosage.

3. **Retrait de la construction d'une structure de béton en bordure des cellules 3 et 4 pour le dosage et mélange du sulfate :**
 - Installation d'un point d'injection de sulfate à la base de l'aérateur de la cellule 4 pour un mélange optimal avec l'eau usée;
 - Réalisation possible sans abaisser la cellule 4;
 - Installation d'un raccord de déconnexion en bordure de l'étang pour permettre le nettoyage à l'eau chaude de la section souterraine ainsi que celle dans la cellule 4.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Vicky Ouellet

QUE le conseil municipal **demande à la firme TR3E d'examiner la possibilité de réviser son estimation préliminaire des coûts** du projet de déphosphatation des boues, en tenant compte des recommandations formulées par Campor Environnement;

QUE cette révision vise à **optimiser les coûts du projet**, tout en assurant la conformité aux exigences du ministère de l'Environnement;

QUE la directrice générale, Madame Josée Sirois et la directrice générale adjointe, Madame Francine Beaulieu soient autorisées à transmettre la présente résolution à la firme TR3E et à assurer le suivi requis;

QUE le conseil municipal **remercie TR3E pour sa collaboration** et demeure ouvert à toute proposition permettant d'améliorer le projet selon les recommandations reçues.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

50-26

10. DEMANDE – RENOUELEMENT - PROLONGATION DE PRÊTS – PROGRAMME TECQ 2019-2023/2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Aigles et la Municipalité de Saint-Guy ont contractés différents prêts dans le cadre du **Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 / 2024** afin de financer des travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que les projets visés par ces financements ont été réalisés et complétés;

CONSIDÉRANT que malgré la réalisation complète des projets, les soldes des prêts contractés demeurent à payer;

CONSIDÉRANT que la Ville désire prolonger la durée de certains financements afin de respecter les délais autorisés par le programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

QUE :

1. Le Conseil municipal autorise la prolongation des prêts suivants contractés dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 / 2024 :

- **Prêt no 1 – TECQ**
Montant du prêt : 121 782.12 \$
Prolongation autorisée jusqu'au **31 mars 2027**
- **Prêt no 6 – TECQ Saint-Guy**
Montant du prêt : 95 490.32\$
Prolongation autorisée jusqu'au **31 mars 2027**

2. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

La présente résolution prend effet à compter de son adoption.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

51-26

11. DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028 CONCERNANT LE RECHARGEMENT GRANULAIRE

Attendu que le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

Attendu que le nouveau guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

Attendu que cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

Attendu qu'aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du Ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024. Toutefois, les documents du Ministère — notamment le Tome VI,

chapitre 2, norme 2204 — prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm).

Attendu que le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;

Attendu que l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématiques avec les entrées privées et les accès aux propriétés;
- une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté;
- un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales;
- une augmentation notable des coûts de matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les Villes rurales;
- une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation;
- des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et la Ville;

Attendu que cette nouvelle exigence impose aux Villes rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

Attendu que le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux Villes de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux Villes le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local.

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des Villes (FQM), de l'Union des Villes du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des Villes du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- la FQM;
- l'UMQ;
- toutes les Villes du Québec;
- le député provincial de la circonscription;
- le député fédéral de la circonscription ;
- la MRC De Témiscouata.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

52-26 **12. ENTRETIEN DES CAMIONS**

Nous devons réfléchir afin de trouver un mécanicien vu la perte de Berthier.

Pour la réparation de nos camions incendie,...

Il est proposé par la conseillère madame Lison Bourgoïn

Que la Ville de Lac-des-Aigles s'informe auprès de Julien Lévesque si disponible pour du temps partiel.

Et que la Ville continue à effectuer des recherches.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

53-26 **13. OFFRE D'EMPLOI – ANIMATEUR (TRICE) CAMP DE JOUR**

Un appel d'offre d'emploi sera fait pour trouver 2 animateurs (trices) pour le camp de jour 2026. Poste ouvert aux personnes de 15 à 30 ans.

Emploi du 25 juin au 14 août 2026.

Envoyer votre CV d'ici vendredi le 10 avril à midi.

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate la DG à procéder à la sélection avec un membre du conseil délégué aux Ressources humaines, si nécessaire.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

54-26 **14. COLLOQUE APEQ EN SERVICE D'URGENCE 2026 - « L'INTERVENTION... DE L'ÉTINCELLE À LA FLAMME »**

Le Colloque de l'APEQ sous le thème « L'intervention ... de l'étincelle à la flamme » aura lieu Samedi, le 25 avril de 8 h 30 à 16 h 30 au cinéma de Dégelis. Coût de 125 \$ / personne.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte l'inscription de 4 pompiers à ce Colloque.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

55-26 **15. DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – PPA-CE – VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

Les projets priorités en 2026 par le biais de cette subvention sont des travaux de rechargement des rangs 4, chemin du rang Bédard, rang 1, chemin Pelletier et les fossés.

Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoïn

Que la Ville de Lac-des-Aigles demande une subvention pour 2026 de 50 000 \$ à Madame Amélie Dionne, députée, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à un projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale PPA-CE.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

56-26

16. **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE - CPTAQ**

- Considérant que** l'Érablière J. Caron a déposé une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- Considérant que** la Ville est tenue, en vertu de l'article 58.1 de *la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, de transmettre une résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
- Considérant que** l'article 62 de ladite *loi* ne s'appliquent que pour des demandes d'utilisation autres que l'agriculture ;
- Considérant que** la demande ne vise pas à faire autoriser une activité autre que l'agriculture ;
- Considérant que** le demandeur exploite déjà une érablière sur les lots 5 405 841 & 5 405 842 ;
- Considérant que** l'exploitation acéricole est une activité agricole ;
- Considérant que** cette acquisition favorisera la pérennité de l'entreprise ;
- Considérant que** la demande vise l'acquisition des lots 5 405 886, 5 405 841, 5 405 842 et 5 405 928;
- Considérant que** les propriétaires MM. Walter Bourgoïn, Roger Bourgoïn, Joseph Bourgoïn, Jeannot Bourgoïn, Langis Bourgoïn et Damien Bourgoïn ont reçu une décision favorable de la CPTAQ pour l'aliénation des lots 5 405 886 & 5 405 928 (dossier 452112)
- Considérant que** la demande ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles transmette une recommandation favorable à la CPTAQ pour l'acquisition des lots 5 405 886, 5 405 841, 5 405 842 et 5 405 928 par Érablière J. Caron.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

57-26

17. **FÊTE DE LA PÊCHE – SAMEDI, LE 6 JUIN ORGANISÉE PAR LE CISEA**

Reçu une demande de collaboration du CISEA – pour la Fête de la pêche qu'il organise samedi le 6 juin prochain, en partenariat avec l'activité Pêche en herbe.

Demande pour le Pavillon et contribution monétaire

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse le Pavillon ainsi qu'un montant de 200 \$ pour l'organisation de cette activité de la Fête de la pêche du 6 juin prochain au CISEA, conditionnel à ce qu'il soit accepté. Il faut prendre en considération que cette contribution de 200\$ est en plus du ménage qui a un coût pour la Ville de 200\$. Le montant de la contribution totalise 400\$.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

58-26

18. **SAISON PATINOIRE**

Contrat d'Alexandre : Le présent contrat a une durée d'environ 12 semaines, soit de décembre 2025 (dès qu'il y a de la neige) au début mars 2026 (entre 10 et 12 semaines).

Glissade organisée Samedi, le 7 mars.

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles remercie Alexandre Rodrigue pour son travail comme responsable de la patinoire saison 2025-2026.

Fermeture prévue : Fin de semaine du 7 mars.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

59-26 19. **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Lac-des-Aigles ont pris connaissance du rapport annuel 2025 en sécurité, conformément au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par La conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte le Rapport annuel 2025 - Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de Lac-des-Aigles pour l'années 2025 tel que préparé par le directeur du service incendie de Lac-des-Aigles, M. Jonathan Leblanc-Breault.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

60-26 20. **JARDINIÈRES**

En 2025 : 43 jardinières pour LDA et 8 pour St-Guy = 51
2 en osier et 2 grosses pour l'édifice – bureau municipal

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles commande 33 jardinières de 16 ‘’ pour LDA et 8 pour St-Guy. Total de 41 à 45 \$

Et 2 plus grosses pour l'entrée de l'édifice.

Et ne fournisse plus de jardinières à aucun commerce.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

61-26 21. **ENTENTE GESTIONNAIRE DE FORMATION - ÉNPQ**

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-des-Aigles a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et la Ville de Lac-des-Aigles arrive à échéance;

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles :

- **AUTORISE** la signature pour le non-renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 ;
- **AUTORISE** Madame Francine Beaulieu, directrice générale adjointe et gestionnaire de formation à signer le non-renouvellement de l'entente pour et au nom de la Ville de Lac-des-Aigles ;
- Que la présente, ainsi que la lettre signée, soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec.

Que la Ville de Lac-des-Aigles ne renouvelle pas l'entente avec l'ÉNPQ comme gestionnaire de formation.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

62-26 22. **DOSSIER DES ÉLUS – CDL CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU LAC**

Il est proposé par le conseiller Monsieur

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate au dossier du CDL le membre du conseil Mme Marie-Pier Ouellet pour assister aux réunions et fournir un suivi aux autres membres du conseil ainsi que pour le dossier de la bibliothèque.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

63-26 23. **RÉSOLUTION TECQ**

Attendu que :

- La Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

- Que la Ville de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

64-26 24. **RÉSOLUTION FORMATION COMPTABILITÉ**

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à suivre une formation en comptabilité offerte par le Centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs, d'une durée de 30 heures, dispensée à raison de 3 heures par semaine les mercredis après-midi, et d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 650 \$, plus taxes.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

65-26

25. ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT SPC

CONSIDÉRANT que certaines institutions financières, soit la BMO, la TD et la CIBC, exigent des frais d'adhésion annuels de 125 \$, ainsi que des frais mensuels variant de 15 \$ à 25 \$ pour le service de paiement SPC;

CONSIDÉRANT que d'autres institutions financières, notamment Desjardins et la RBC, n'imposent aucuns frais pour ce même service;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu quelques demandes de citoyens concernant l'utilisation du service de paiement SPC par l'entremise de la BMO, de la TD et de la CIBC, lesquelles sont toutefois évaluées à seulement deux ou trois utilisateurs potentiels;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal décide de ne pas adhérer au service de paiement SPC auprès de la BMO, de la TD et de la CIBC, en raison des frais jugés trop élevés par rapport au nombre limité de citoyens concernés.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26. AFFAIRES NOUVELLES

66-26

26.1 STATUT EMPLOYÉ VOIRIE ET AQUEDUC ET ÉGOUTS

Notre employé en voirie et aqueduc et égout nous a écrit, qu'à partir de 2027, tout appel téléphonique pour ses services coûtera minimum d'1 heure de son temps et chaque déplacement aura des frais de 3 heures au départ + les heures travaillées.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte le statut de l'employé à compter de 2027.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

67-26

26.2 FQM - SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-des-Aigles est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la 'FQM') ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 \$ et 225 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 68-26 **26.3 METTONS UN X SUR LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE**
- Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**
- Que la Ville de Lac-des-Aigles appuie la Campagne « Mettons un X sur la violence en milieu scolaire ».
- Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 69-26 **26.4 CONGRÈS ADMQ**
- Congrès du 17 au 19 juin 2026
- L'HUMAIN AU COEUR DE LA GESTION
L'ADMQ est fière de vous annoncer son congrès 2026! Sous le thème *L'humain au coeur de la gestion*, l'évènement se tiendra du 17 au 19 juin 2026 au Centre des congrès de Québec. Le congrès sera présenté cette année grâce à la collaboration de notre partenaire, le Fonds d'assurance des municipalités du Québec.
- Le coût d'inscription pour l'édition 2026 du congrès est de **603 \$ taxes en sus pour les membres ADMQ** et 860 \$ taxes en sus pour les non-membres.
- Du covoiturage sera fait avec Biencourt et le partage de la chambre.
- Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoïn**
- Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise l'inscription au Congrès, de la directrice générale.
- Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 70-26 **26.5 LÈVE-PERSONNE**
- Notre lève personne de Marque Delta est très souvent défectueux depuis pratiquement son installation, en 2015.
- Acquis de la compagnie « Orthèse médicales de l'est » au coût de 22 900\$ (avons reçu une subvention).
- En 2019, la cie a été vendue à SMVR Visions inc.
- Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**
- Que la Ville de Lac-des-Aigles attende la visite de SMVR pour le réparer.
- Après voir à contacter la Cie de M. Yves Castonguay.
- Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 71-26 **26.6 FÊTE DU VILLAGE – 27 JUIN**
- Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**
- Que la Ville de Lac-des-Aigles affecte 3 000 \$ du Budget pour l'organisation de cette fête qui soulignera la Fête de la Saint-Jean-Baptiste, la Fête des voisins (nouveaux arrivants).
- Réservation du Pavillon, demande de permis d'alcool, ...
- Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

72-26

26.7 CONGRÈS DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE À RDL

Tél. : 450 464-6413,
administration@agsicq.ca

Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoïn

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise la participation du chef en sécurité incendie M. Jonathan Leblanc Breault, directeur de notre service de sécurité incendie, au congrès le 22-23-24 et 25 mai prochain à Rivière-du-Loup, de l'AGSICQ.



Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

73-26

26.8 MINI TOURNOI POMPIER

Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoïn

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse, un montant de 500 \$ et le Pavillon, pour l'organisation de ce mini tournoi des pompiers Samedi, le 13 juin.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

74-26

26.8 DÉPLACEMENT DU CONTREMAÎTRE PAR INTÉRIM

Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoïn

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse, un montant de 100 \$ par semaine au contremaître par intérim M. Matthieu Lévesque, pour ses déplacements afin de venir effectuer toutes les patrouilles et autres tâches, en considération, qu'il est le seul employé travaillant à la voirie présentement.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Michel Dubé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Un citoyen demande la date de retour du contremaître, en congé maladie. Indéterminé.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 44-26, 54-26, 57-26, 60-26, 64-26, 67-26 , 69-26, 71-26, 72-26 et 73-26.

Josée Sirois, directrice générale
Ville de Lac-des-Aigles

75-26

27. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 56, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposés par Monsieur Michel Dubé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.

Michel Dubé
Maire

Josée Sirois
Directrice générale